

RASSEMBLER - PROPOSER - AGIR  
POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Supplément au N° 28  
Mars 2006

**SNUEP - fsu**

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris

tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09

mail: [snuenat@snuiep.com](mailto:snuenat@snuiep.com)

site: [www.snuiep.com](http://www.snuiep.com)

SPÉCIAL  
"CONGRES NATIONAL"  
6 - 9 juin 2006  
SABLÉ SUR SARTHE (72)

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SNUEP  
ELABORATION DES MANDATS  
ELECTION DU CONSEIL NATIONAL

du 15 mars au 30 avril :  
**VOTEZ**

insérez votre  
bulletin de vote (p 12)  
**dans la petite  
enveloppe bleue,**

Insérez la petite enveloppe  
dans l'enveloppe T  
**après avoir rempli  
le cadre d'identification**

**POSTEZ !**

EDITO P. 2  
RAPPORT D'ACTIVITE PAGE 3 A 5  
PROGRAMME COMMUN PAGE 6 À 10  
LISTE PAGE 11  
BULLETIN DE VOTE PAGE 12

Directeur de publication Gérard Blancheteau N° CP : 1006 S 05844  
Imprimerie : SIPE, 85 rue de Bagnolet, 75020 PARIS  
Prix 1 euro

Pour suivre en temps réel l'actualité syndicale : [www.snuiep.com](http://www.snuiep.com), [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

# Actions et analyses, pluralisme et unité

## Préparons le 2ème Congrès du SNUEP

### E D I T O R I A L

Il y a 3 ans, le 1er congrès du SNUEP se tenait lors du mouvement contre la réforme des retraites ; à l'heure où nous écrivons ces lignes un autre grand mouvement social contre le Contrat de Première Embauche est en cours. Le SNUEP et la FSU, dans leurs champs de responsabilités respectives, préparent la grève et les manifestations du 7 mars. Nos organisations mettent toutes leurs forces pour que les appels à cette journée soient les plus unitaires possibles et débouchent sur un regain de mobilisation de la jeunesse et des salariés qui, espérons-le, contraindra le gouvernement à retirer le CPE.

Il faut dire que, durant ces 3 dernières années, les gouvernements n'ont pas chômé pour développer la précarité, remettre en cause acquis sociaux et droit à l'éducation pour tous. Avec la promotion éhontée de l'apprentissage, l'enseignement professionnel public n'avait jamais été aussi maltraité. Il faut bien reconnaître que, sur ce dernier point, les organisations de notre secteur n'ont pas été en mesure d'organiser une riposte unitaire à la hauteur de l'attaque que nous subissons. Ce sera l'un des débats que notre congrès devra aborder.

Dans l'esprit des statuts, qui fonde notre démocratie interne sur la reconnaissance du droit de tendance, une réunion a rassemblé, le 9 février, toutes les tendances qui composent la diversité du syndicat et assurent son pluralisme. Elle était également ouverte à toutes celles et tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans les tendances. Après un échange rapide, il a été décidé d'un commun accord de présenter un seul texte d'orientation au vote des adhérents. Ce texte produit d'une élaboration pluraliste, largement amendé par les uns et les autres, figure page ...à ....

La liste qui soutient le texte d'orientation a également été composée de manière pluraliste, à partir d'actes de candidatures, en respectant le mieux possible la diversité de notre syndicat en termes de compétences, de disponibilité, de courant de pensées, de parité, de spécialités, de provenances géographique... Cette liste servira, pour partie, à constituer le Conseil National, l'autre partie provenant des Secrétaires Académique élu(e)s lors des congrès académiques.

Les adhérents ont aussi à se prononcer sur le rapport d'activité du syndicat (pages 2 à 5) pour la période entre les deux congrès.

Si le texte soumis au vote définit les grandes orientations de notre syndicat pour la période à venir, il reste à les décliner en terme de mandats dans les différentes motions qui seront proposées aux votes des délégués aux congrès académiques et au congrès national. Pour les différents thèmes de ces motions, des problématiques seront présentées par le Secrétariat National et les différents secteurs dans un numéro spécial de SNUEP infos. Ce dernier, qui paraîtra mi-mars, sera également ouvert à toutes contributions d'instances, de tendances ou d'adhérents.

Prendre le temps de comprendre et analyser une période difficile pour les salariés et la jeunesse afin de modifier, compléter ou affiner nos mandats, pour être collectivement plus forts et engager des actions plus efficaces, tel est le sens d'un congrès et de sa préparation ; chaque adhérent peut et doit y prendre sa place.

**Le Secrétariat National**

**le 1er mars 2006**

# RAPPORT D'ACTIVITE (JUIN 2003-JUIN 2006)

## UNE ACTIVITE QUI A ENGENDRE PROGRESSION ET REPRESENTATIVITE

De juin 2003 à ce jour, l'activité du SNUEP a été intense en regard des moyens humains et matériel dont dispose notre organisation. Les profonds bouleversements dont a été victime le Service Public d'Education et tout particulièrement le Service Public d'Enseignement Professionnel en a été la cause. L'application dogmatique d'un modèle ultra libéral en matière de formation professionnelle, le développement de l'apprentissage avec sa dernière version de l'apprentissage junior et les tentatives d'exclure les jeunes du système éducatif a mobilisé tous les secteurs du syndicat. Parallèlement une attaque frontale contre l'Enseignement Professionnel et ses personnels (*loi FILLON, suppression de lycées et de sections, gestion des carrières, droits à mutation, suppressions massives de postes...*) a clairement montré la nécessité d'une indispensable unité syndicale au niveau des Lycées Professionnels, ce que notre organisation n'a cessé de défendre malgré certaines oppositions.

Les élections Professionnelles de décembre 2005 ont confirmé l'implantation du **SNUEP** et son développement. Certes, certains souhaitaient une progression encore plus importante, mais cela était sans prendre en compte la traditionnelle inertie du paysage syndical due à l'histoire. Le message des personnels a été clair : une organisation pluraliste et indépendante se justifie pleinement à la condition qu'elle soit en prise avec les réalités du terrain en travaillant au plus près avec les personnels. Reconnu à tous les niveaux, y compris au niveau médiatique, le **SNUEP** devrait poursuivre dans cette voie.

Durant toute cette période, le Secrétariat National s'est efforcé de mettre en œuvre les décisions de ses instances dans le respect des statuts et du règlement intérieur. Ce présent rapport d'activité n'est qu'un résumé et ne saurait reprendre l'ensemble des activités développées depuis notre dernier congrès.

## UNE ACTION A LA HAUTEUR DES ENJEUX

### L'après grèves de 2003

Le 1er congrès du **SNUEP** s'est tenu à la fin des grèves de 2003. Elles marqueront durablement la période qui suivra. En effet, l'incapacité à faire reculer le gouvernement de manière conséquente sur sa contre-réforme des retraites, se soldera par un échec du mouvement. Ceci peut expliquer que, par la suite, malgré les multiples remises en cause d'acquis sociaux, les salariés hésiteront à se lancer dans des actions d'ensemble longues et dures. Si l'analyse de cette période est complexe, on peut néanmoins constater que les personnels de l'éducation nationale menés par la FSU ont constitué l'essentiel des forces mobilisées en permanence, espérant à chaque étape un élargissement du mouvement. Une des confédérations a abandonné l'action rapidement, tandis que les autres remettaient toujours à plus tard l'appel à une véritable grève générale, alors que des secteurs étaient manifestement prêts à rejoindre les enseignants.

### Interprofessionnel et fonction publique

Lourdement sanctionné lors d'élections, souvent désavoué par une large majorité de l'opinion pour les régressions sociales qu'il met en chantier, le gouvernement n'en poursuit pas moins sa " modernisation libérale " de la société. Sur les salaires, l'emploi, les services publics quelques journées de grèves interprofessionnelles ou fonction publique ont eu des succès relatifs affirmant une forte protestation des salariés sans qu'elles infléchissent globalement les politiques gouvernementales. Avec sa fédération, le **SNUEP** a été de toutes ces journées.

### Education

De Luc Ferry à Gilles DE ROBIEN, en passant par

François FILLON, les politiques éducatives régressives se suivent et se ressemblent avec en point d'orgue, la loi d'orientation sur l'école qui cumule les atteintes au droit à l'éducation pour tous. L'interfédérale de l'éducation, impulsée par la FSU (plus FERC-CGT, UNSA éducation, SGEN-CFDT) dénonce ces régressions et appelle à quelques journées de grèves. Mais les communiqués à minima masquent mal les divergences, notamment sur la loi d'orientation. Le maintien à tout prix de l'unité pourrait être source d'immobilisme, les différences d'interprétation au sein même de la FSU, conduisent parfois les organisations de la FSU du second degré (dont le **SNUEP**) à appeler à des actions spécifiques. Avec le SNES et SNEP nous avons aussi lancé plusieurs pétitions et actions contre les modifications des règles sur les mutations, les promotions, les remplacements et qui ont permis d'exprimer le refus majoritaire de la profession. Sur le Second degré ou sur l'ensemble de l'éducation le **SNUEP** a été partie prenante de toutes les actions. Pour toutes, il s'est efforcé de particulariser les revendications, quand c'était possible, à l'enseignement professionnel et de proposer des appels communs à tous les syndicats de notre secteur. Une fois ou deux fois, nous y sommes partiellement parvenus.

### Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel public n'a certainement jamais été aussi menacé que dans cette dernière période. L'objectif de 500 000 apprentis fixe l'horizon à atteindre, toutes les occasions sont bonnes pour y parvenir : loi de cohésion sociale, d'orientation pour l'école, apprentissage à 14 ans, remplacement des formations initiales sous statut scolaire par l'apprentissage, oubli systématique de l'enseignement professionnel public dans les discours et ... la distribution des moyens. La forte pression pour réduire l'espace de l'enseignement pro-

professionnel, conjuguée à une demande de la part des jeunes et des familles qui se maintient, voire augmente, conduit à une forte dégradation des conditions de travail des personnels. Malgré cette situation particulière de l'enseignement professionnel, particulièrement difficile, il n'a jamais été possible d'entreprendre depuis des années une action spécifique à notre secteur, ce que le **SNUEP** propose régulièrement. Entre les organisations des positions peuvent diverger, notamment sur l'apprentissage, avec les syndicats confédérés (avec des nuances entre eux). Ces derniers ont choisi, pour les actions, de se mettre dans le sillage de la FSU. Le syndicat, en perte de vitesse aux deux dernières élections professionnelles, mais qui garde

une relative majorité, a choisi l'isolement et n'est plus en capacité (ou / et n'a plus la volonté) de rassembler la profession. Il porte une grande responsabilité dans la division syndicale de notre secteur, alors qu'un large front serait plus que jamais nécessaire au moment où se pose la survie de l'enseignement professionnel. Le **SNUEP** agit constamment dans ce sens. A noter que l'an dernier une déclaration commune des 5 syndicats annonçait une pétition contre le démantèlement de l'enseignement professionnel, le SNETAA a largement fait traîner sa rédaction pour qu'elle n'arrive qu'en fin d'année et soit, de ce fait, relativement inopérante. Il est probable que seule l'intervention massive des personnels serait de nature à surmonter les clivages.

## UNE DÉFENSE ACTIVE DES PERSONNELS

### Le renforcement d'une équipe

Cela a permis d'améliorer l'efficacité du syndicat par un travail régulier plus ciblé en organisant le secteur par champ d'intervention : CPE - IUFM - Retraite et retraités - précaires - secteur juridique - AIS - hygiène et sécurité, Chefs de travaux, ... Le travail plus collectif s'est organisé lors de réunions trimestrielles pour créer une dynamique, et faire évoluer le fonctionnement du secteur.

### Audience auprès du ministère

La plus grande participation du **SNUEP** à de nombreuses réunions : CTPM, réunions de groupes de travail au ministère (concernant l'éducation prioritaire, la hors classe, les précaires, etc...) est un point d'appui pour les prochaines interventions.

### Publications

Maintien des brochures existantes et augmentation de documents du **SNUEP** en direction des personnels :  
Brochure juridique  
Diffusion régulière de tracts en direction des stagiaires IUFM  
4 pages " stagiaires en situation ", 4 pages " CPE ", 4

pages " AIS "

### Travail commun avec le SNEP et le SNES

#### A - Publications :

Journaux mutations pour l'inter et l'intra 2005 et 2006  
Agenda commun en direction des stagiaires

#### B - Actions contre la politique ministérielle :

Pétition sur les réductions massives de postes au concours

Pétition sur les remplacements version De Robien.

### Travail en intersyndical

Pétition commune sur les précaires, sur la MGI.

Malgré tout, le statu quo n'est pas satisfaisant, des publications spécifiques du **SNUEP** supplémentaires sont indispensables, et pour accueillir davantage d'adhérents, il faut développer les structures et parfaire le fonctionnement. Des solutions sont à trouver pour renforcer le **SNUEP** en impliquant davantage les personnels.

Le **SNUEP** se situe sur le terrain de l'intérêt général, tout en s'efforçant d'être soutenu par les jeunes et l'opinion pour construire des dynamiques, pour la défense des services publics, de la protection sociale, de l'emploi.

## UNE LUTTE POUR D'AUTRES PROPOSITIONS EDUCATIVES AMBITIEUSES

### Un secteur " éducation " productif dont l'activité doit s'amplifier

Les dossiers examinés par toute l'équipe sont parfois compliqués et austères. Cependant le travail du secteur a permis au **SNUEP** de diffuser largement ses positions en matière éducative à tous les niveaux. Le **SNUEP** dispose maintenant d'un véritable projet pour la voie professionnelle, projet qui ne demande qu'à être discuté et voté au prochain congrès. Cependant la multiplicité des textes à étudier nécessite un renforcement important de l'équipe.

Trois années d'activité qui ont été fertiles en événements. Le débat sur l'Ecole a mobilisé tous nos responsables. Certes nous n'étions pas dupes du devenir des conclusions du débat, mais nos instances avaient décidé de saisir l'opportunité du débat pour porter nos revendications et faire connaître nos positions. Dès les premières propositions relatives à la loi d'orientation qui en a découlée, le **SNUEP** s'est adressé au Ministre pour lui rappeler certains principes et réitéré nos demandes. Dès la publication des premiers décrets d'application, le **SNUEP** a rédigé et rendu public son analyse sur chacun de ces décrets qui concernaient la voie professionnelle et la voie éducative. Il s'est exprimé largement lors d'une séance spécifique du Conseil Supérieur de l'Education.

Dans un autre domaine, le **SNUEP** a répondu présent

dans le débat sur les enseignements tertiaires en organisant une publication spéciale et un stage en direction des personnels concernés. Le dossier risque de surgir à nouveau et une suite est à apporter dans le cadre éventuel d'une redéfinition de ces enseignements, car les risques sont grands pour les sections et les personnels.

Le **SNUEP** s'est emparé rapidement du dossier relatif à l'alternance au collège (alternance FERRY) ce qui a permis une large expression, tant sur l'alternance collège-LP que sur l'alternance collège-entreprise. Ce travail a permis de montrer que le **SNUEP** était aussi une force de proposition en privilégiant une nouvelle dynamique sur l'articulation entre ces deux établissements.

et à l'orientation positive. Notre travail avec le SNES a été source de richesses mutuelles à ce niveau.

Le plan de relance de l'apprentissage a marqué ce mandat. Notre organisation s'est exprimée dès la publication de la loi de cohésion sociale dont le volet spécifique est une attaque frontale contre l'Enseignement Professionnel. Dans le cadre d'un mandat Fédéral, le **SNUEP** s'est exprimé lors du Conseil Supérieur de l'Education et a mandaté ses représentants régionaux pour faire de même. Chaque fois que cela a été possible, nous nous sommes exprimés au niveau régional pour contester la politique similaire développée par les Régions chargées d'appliquer la loi.

La loi relative à l'apprentissage " junior " a engendré une riposte syndicale. Dans le cadre d'un mandat fédéral, nos représentants ne se sont pas privés de dénoncer ces dispositions honteuses lors du Conseil Supérieur de l'Education et lors du Conseil National de la Formation tout au long de la Vie.

Tous ces dossiers sont, dans la mesure du possible, préparés par l'équipe du secteur. Cependant il faut améliorer notre réactivité car nous devons souvent analyser des propositions en quelques jours, voire en un jour, ce qui pose quelques problèmes étant donné notre mode de fonctionnement.

Parallèlement, le **SNUEP** a conforté son analyse relative au Lycée des Métiers, au Contrôle en Cours de Formation, à la validation des acquis de l'expérience. Chaque année il a fait connaître son analyse sur les circulaires de rentrée du Ministre de l'Education.

#### **Une évolution positive dans le cadre fédéral**

La participation du **SNUEP** au Congrès de la FSU a été remarquée et a été source d'une évolution de la Fédération que l'on peut caractériser comme positive.

Le débat sur la diversification du collège, les propositions de travail relatives à une nouvelle articulation collège - LP, le travail intersyndical sur les classes de troisième DVP ont engendré une certaine prise en compte de nos propositions. Le débat sur l'Apprentissage a permis une avancée signi-

ficative de la FSU, même si certains souhaitent la remettre en cause.

Le Congrès de la FSU avait mandaté son secteur " éducation " pour aboutir à la rédaction d'un nouveau " **mémoire sur la formation professionnelle** ". Le SNUEP a été l'élément moteur pour cette rédaction et nous disposons aujourd'hui d'un texte de référence à diffuser largement.

#### **Une représentation du SNUEP en constante amélioration**

De plus en plus sollicité, nous avons dû faire face à de nombreuses demandes. Le SNUEP a participé à toutes les audiences ministérielles chaque fois qu'il était sollicité par la FSU. Il a été reçu en tant que SNUEP par le cabinet ministériel.

Nous intervenons régulièrement :

Au Conseil Supérieur de l'Education (CSE)

A la commission des Lycées du Conseil Supérieur de l'Education

A la section permanente du Conseil Supérieur de l'Education

Au Conseil National de la Formation Tout au Long de la Vie (CNFTLV)

Au groupe de travail " apprentissage " du HCEE

Aux divers groupes de travail mis en place par le Ministère

## **UNE ORGANISATION DU SYNDICAT QUI DOIT ETRE A LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS**

Chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation quotidienne d'un syndicat est chose difficile. L'équipe chargée de cette ambitieuse mission a dû faire face sans cesse à la pression de l'actualité.

La gestion des fichiers informatiques a été nettement améliorée même si elle peut l'être davantage encore. La liaison avec les académies devra se poursuivre.

La gestion du quotidien, la répartition des tâches, la liaison avec les divers secteurs du syndicat, sont des éléments essentiels dans la vie d'une organisation. Il importera donc de parfaire le fonctionnement du secteur organisation par une redéfinition des tâches et un appel à toutes les bonnes volontés

## **DES PUBLICATIONS SYNDICALES PERTINENTES QU'IL FAUT DEVELOPPER**

Ces trois années ont été marquées par une augmentation très sensible du nombre de publications.

Publications généralistes :

**21 journaux nationaux** envoyés en nombre aux sections académiques du SNUEP, à toutes les sections départementales de la FSU, à tous les adhérents et ex adhérents (*tirage 15000 exemplaires*)

**3 numéros de rentrée** envoyés à tous les personnels (*tirage 65000 exemplaires*)

*Durant la campagne pour les élections professionnelles, 3 journaux spécifiques ont été envoyés à tous les personnels (tirage 65000 exemplaires)*

Publications spécifiques :

**6 numéros consacrés aux mouvements** inter académique et intra académique (tirage 10000 exemplaires)

En 2004-05 et 2005-06 ces numéros ont été co-édités par le SNUEP, le SNES ET LE SNEP.

**3 numéros spéciaux CPE**

**2 numéros spéciaux AIS**

Publications Académiques :

De nombreux numéros ont été envoyés dans les académies pour assurer un soutien logistique à l'implantation du SNUEP.

Parallèlement publications régulières de circulaires et de **SNUEP-INFOS**.

## **UNE GESTION ADAPTÉE DES FINANCES**

L'activité du **SNUEP** dépend entièrement des cotisations versées par ses adhérents.

La progression de leur nombre, en moyenne 500 par an, a permis au **SNUEP** d'engager de manière plus ambitieuse ses moyens financiers dans plusieurs domaines :

l'aide à la construction, le développement, l'activité des équipes académiques

la communication : augmentation significative des publications

l'abondement pour les temps forts du SNUEP: congrès, élections professionnelles

l'organisation de réunions (hors instances) thématiques

: formation des militants, des élus académiques, journées AIS, CPE

Ces dépenses sont programmées dans des budgets prévisionnels établis 2 fois par an : du 1er septembre au 31 décembre, du 1er janvier au 31 août.

Ces budgets prennent appui sur l'évolution de la syndicalisation de l'année précédente et celle de l'année en cours. D'autres recettes apportent un complément de moyens financiers : 2 pages de publicité en moyenne dans chaque journal, récupération du crédit de TVA,...

## ENSEMBLE DANS L'UNITE AU SEIN DU SNUEP !

### UNE SOCIETE EN CRISE PROFONDE

Depuis quelques années la crise de notre société s'accélère et s'approfondit. Produit de la mondialisation et d'une construction européenne ultra libérale, les contre-réformes transforment la société et répondent de moins en moins aux besoins sociaux des populations. On s'oriente dans tous les domaines vers une société à deux vitesses qui trop souvent laisse pour compte les plus démunis. L'Ecole au sens large n'échappe pas à cette orientation. L'Education et la Formation professionnelle sont contraintes peu à peu à abandonner leurs propres valeurs républicaines et laïques au profit des logiques marchandes et libérales.

La voie professionnelle subit de plein fouet ces orientations. Les directives européennes, validées par les gouvernements successifs de notre pays, ont les effets les plus néfastes sur un système qui était le plus avancé et le plus pertinent de l'Union. L'application de principes libéraux alliée à une harmonisation européenne par le bas engendre une régression drastique du système public de formation.

C'est ainsi que les gouvernements considèrent maintenant que certains jeunes ne seraient pas capables de recevoir une formation de qualité et qu'il est urgent de les évacuer de l'Ecole en les jetant dans les bras de l'apprentissage ou en ne leur proposant que des contrats de travail très précaire.

C'est ainsi que l'on refuse de prendre en compte certaines difficultés scolaires dès le plus jeune âge en supprimant des moyens et des structures adaptées.

C'est ainsi que l'on vide la formation professionnelle initiale publique au profit de l'apprentissage public ou patronal qui n'of-

fre à la majorité des jeunes concernés de garantie ni en matière de formation et d'évolution possible dans le cadre de poursuite d'études, ni en matière d'insertion de longue durée dans le monde du travail.

Le Ministère de l'Education a décidé d'organiser la régression de notre système de formation professionnelle. Dans le cadre de la décentralisation, les Régions n'ont, pour l'instant, apporté aucun correctif à cette entreprise et l'ont aggravée. Pire, elles ont appliqué à la lettre les principes édictés et n'ont pas pris en compte la dimension éducative. Guidés par l'idée que l'on doit proposer des solutions immédiates et promouvoir quelques premières qualifications, on préfère aujourd'hui une insertion rapide, qui d'ailleurs n'existe pas, à la véritable formation professionnelle. A la grande satisfaction du patronat qui bénéficie ainsi d'une main d'œuvre bon marché voire gratuite et flexible !

La crise du syndicalisme ne doit pas nous faire oublier que toute action collective nécessite des structures syndicales qui portent les revendications et qui en assurent la gestion quotidienne auprès de l'Etat, des Ministères et des Régions.

**Seul un mouvement social et un pôle de rassemblement syndical unitaires et de très grande ampleur pourraient être en mesure de contrecarrer ces orientations et faire prévaloir des solutions sociales et éducatives qui offriraient un autre avenir à la jeunesse.**

**Le SNUEP-FSU s'inscrit dans la construction de cette perspective et ambitionne d'être ce pôle syndical.**

### POUR REAFFIRMER NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES EDUCATIFS

L'élévation des qualifications est indispensable dans la société actuelle. Cependant les gouvernants préfèrent limiter les exigences d'une culture générale et professionnelle en privilégiant une présence longue et inefficace dans une entreprise au détriment de la formation professionnelle. Il faut redéfinir un Enseignement Professionnel indépendant, au sein du service public d'Education, qui ne fasse pas l'impasse sur la formation générale et citoyenne des individus. Il faut donner des armes éducatives à tous les jeunes pour leur permettre, outre l'insertion professionnelle, une insertion réussie dans la société. Dès le plus jeune âge, il serait nécessaire de changer certaines méthodes pédagogiques pour redonner à tous les élèves le goût du travail, de l'effort, de la connaissance et de la découverte qui aujourd'hui font défaut à beaucoup d'entre eux, notamment ceux issus de milieux défavorisés.

Nous devons combattre l'idée, sans cesse répandue, que les difficultés sont dues à l'échec du système de formation. La crise de l'emploi ne saurait être attribuée à l'Ecole. C'est l'absence de perspectives pour les jeunes et les discriminations qu'ils subissent qui génèrent les violences sociales envers la société et dont l'Ecole et ses enseignants peuvent aussi en être les victimes. Ces causes risquent de provoquer à terme des délitements sociaux irréversibles et ce n'est pas en rejetant les jeunes hors de l'Ecole et en les poussant de plus en plus tôt vers l'apprentissage que les solutions seront trouvées. Nous devons réaffirmer que l'ascenseur social passe par la formation la

plus large possible, à la condition que le monde économique agisse dans le même sens. Ce n'est pas le cas aujourd'hui !

L'orientation actuelle vise à soustraire enseignement et formation professionnels de l'Education Nationale. L'avenir éducatif des jeunes sera de plus en plus compromis face aux appétits des groupes de pression économiques nationaux et internationaux. La garantie des formations proposées devient un problème majeur. Le SNUEP considère que l'Education Nationale doit garder l'entière maîtrise des formations professionnelles initiales et étoffer davantage son offre de formation continue des salariés. La décentralisation et l'éclatement progressif et organisé du système éducatif et de la formation professionnelle doivent être dénoncés. Notre détermination à **défendre une Ecole Républicaine Laïque indépendante des pouvoirs économiques, religieux et politiques** nécessite qu'elle reste maîtresse des qualifications. De plus en plus, le patronat tente de faire croire que l'acquisition de quelques compétences professionnelles au détriment des réelles qualifications diplômantes est un gage d'insertion. Il s'agit en fait de promouvoir la notion " d'employabilité " qui rend responsable les salariés de leur situation face à l'emploi et de reconnaître, donc de rémunérer, les seules compétences utilisées par le salarié à son poste de travail. Or l'insuffisance de la formation initiale réduit considérablement les possibilités du jeune, futur salarié, de profiter de la formation tout au long de la vie.

La seule manière de préserver l'indépendance de l'enseignement et de la formation professionnelle initiale et continue, y compris la VAE, c'est de les rassembler dans un grand service public d'éducation. En ce qui concerne toute la formation initiale (au moins jusqu'à 18 ans, âge auquel devrait être por-

## POUR UNE VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE INDEPENDANTE DES GROUPES DE PRESSION

Suite à une succession de réformes inadaptées, la voie professionnelle tarde à devenir une voie d'excellence, traitée à égalité avec les autres voies de formation.

Le SNUEP, s'est prononcé depuis longtemps pour un autre projet pour les Lycées Professionnels. Cependant toute modification majeure ne pourra se faire sans une réelle modification de principes largement appliqués aujourd'hui au collège. Sans remettre en cause le collège pour tous, il semble incontournable de proposer une véritable diversification de l'enseignement à ce niveau en acceptant enfin de reconnaître la diversité des élèves et de leurs rythmes d'acquisition des connaissances. N'est-il pas utile pour certains publics de mettre en œuvre une " pédagogie du détour " en inversant, s'il en est besoin, la hiérarchie des matières et en prenant exemple sur la pédagogie des Lycées Professionnels de montrer la nécessité des disciplines fondamentales et l'indispensable approche culturelle ? De telles dispositions pourraient engendrer pour un nombre non négligeable d'élèves une autre approche de l'orientation plus positive.

Nos gouvernants semblent considérer que tous les jeunes ne sont pas " éducatibles " et proposent au public les plus défavorisés de quitter l'Ecole en ayant très peu de chances d'y revenir. C'est un scandale indigne d'une société qui se dit moderne.

C'est en ce sens que nous refusons la promotion de l'apprentissage et son introduction dans les LP en substitution de l'enseignement professionnel. C'est en sens que nous nous opposons à l'" apprentissage junior ", adopté le 3 février à l'Assemblée Nationale car, loin de favoriser l'insertion des jeunes en difficulté, il va les précariser davantage et permettre au Patronat de disposer d'une main d'œuvre gratuite et d'indemnités non négligeables. Nous continuerons à condamner les modifications honteuses du code du travail relatives à l'apprentissage et aux contrats de travail (CPE, CNE,...) qui font faire à notre pays un recul social d'envergure.

Au contraire, nous souhaitons participer à la véritable diversification de la scolarité avec la création de classes implantées en Lycée Professionnel pour proposer à ceux qui le souhaitent ou en ont besoin une alternative au collège.

La liaison entre le collège et le Lycée Professionnel doit être renforcée dans le respect des exigences en matière de formation. Il faut oeuvrer pour l'épanouissement de tous ceux qui ont besoin du " concret " pour mieux appréhender le monde et assimiler les connaissances. En conséquence il faut permettre une perméabilité des voies et donc des passerelles entre le LP, le Collège ou le Lycée.

La voie professionnelle ne doit plus être réservée aux élèves en échec au collège. Elle doit être proposée, comme les autres voies, à tous les élèves qui le souhaitent et qui doivent trouver place dans les établissements publics. Nous demandons pour cela **une véritable fluidité des parcours** et une refonte des politiques d'orientation alliée à un accroissement de leurs moyens.

Le baccalauréat Professionnel doit être défendu face aux

tée la scolarité obligatoire) elle devrait se faire sous un seul statut : le statut scolaire. Il en découle que tous les personnels intervenant dans ce service public seraient des fonctionnaires d'Etat.

attaques actuelles et aux dénaturations : Bac Pro 1+1, bac Pro en 3 ans. Il serait inconcevable de mettre en péril, en le rejetant, le public des BEP.

La défense des diplômes nationaux est une évidence. De nombreux dispositifs ne permettent plus d'assurer des validations conformes aux exigences. Le Contrôle en Cours de Formation par son application dogmatique porte atteinte à la qualité et à la valeur nationale des diplômes : sa généralisation doit être stoppée et son utilisation dénoncée. Le système de validation et de certification risque d'être affaibli. Cela ne signifie pas qu'aucune prise en compte des résultats des élèves au cours de leur scolarité ne doit être faite.

**La gestion des périodes de formation en entreprise devrait se diversifier en fonction de chaque filière professionnelle.** Nous pensons que la formation professionnelle doit être assurée au Lycée par des Professeurs formés et qualifiés. **Les stages doivent correspondre à une application des savoirs et à une complémentarité lorsqu'elle se justifie. Leur durée devrait être nécessairement courte** afin de ne pas mettre en péril les enseignements fondamentaux et l'enseignement professionnel.

**Une Charte de qualité des périodes de formation en entreprise** doit être établie afin que tous ces stages soient organisés dans l'intérêt du jeune, dans le respect des programmes d'enseignement, sous le contrôle de l'équipe pédagogique, et sous le regard d'un tuteur disponible et " accrédité ". Le jeune ne doit pas être, pour une courte période, un moyen pour les entreprises de disposer d'une main d'œuvre gratuite à qui l'on propose des tâches non conformes aux contenus des référentiels de formation.

**L'offre de formation doit être diversifiée et équitable** sur l'ensemble du territoire afin d'offrir aux jeunes les mêmes choix et les mêmes chances quelle que soit leur origine sociale ou géographique

**Les effectifs des classes, en tenant compte des contraintes de chaque filière,** doivent être allégés et adaptés à l'âge des élèves, à leurs difficultés scolaires et aux niveaux des diplômes préparés et des formations dispensées.

*Un autre élément de déstructuration de la voie professionnelle est le Lycée des Métiers.*

Depuis sa création, nous sommes toujours farouchement opposés au LDM car il risque d'entraîner une formation à deux vitesses, l'une labellisée sur laquelle porte tous les efforts et l'autre marginalisée pour les filières moins " nobles ". Il consacre les sections en apprentissage, le mixage des publics, la perte de contrôle des CA et des personnels par le biais des GIP, la mise à disposition des plateformes technologiques, l'explosion du statut des enseignants,...

Techniciens Supérieurs et une politique de soutien (essentiellement dans les enseignements généraux), afin que tout bachelier professionnel ait la possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur avec le maximum de chance de réussite.

La Validation des Acquis de l'Expérience n'est pas toujours maîtrisée par le service public d'Éducation. Les Régions interviennent largement en direction de publics ciblés. En aucun cas, la VAE ne doit se substituer à la formation initiale et être considérée comme une voie de formation. Nous considérons donc que le service public d'éducation, seul garant du maintien d'une véritable formation professionnelle, doit conserver la maîtrise de la VAE. Elle ne doit pas se résumer uniquement à la délivrance de titres ou de diplômes, mais prendre en compte plus largement les compétences des postulants et de l'accompagnement jusqu'à la réalisation des dossiers et leur soutenance devant les jurys.

La VAE ne saurait être utilisée pour se substituer un jour aux examens destinés à délivrer les diplômes en formation initiale.

L'enseignement professionnel doit s'ouvrir plus largement à l'enseignement supérieur.

Pour une voie professionnelle, voie d'excellence, nous demandons également la création de sections supplémentaires de Techniciens Supérieurs et une politique de soutien (*essentiellement dans les enseignements généraux*), afin que tout bachelier professionnel ait la possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur avec le maximum de chance de réussite.

## POUR REFUSER UNE SUBSTITUTION DES ENSEIGNANTS

**Le SNUEP refuse la précarité** et exige le respect du statut de la Fonction Publique. Il est intolérable d'assister actuellement à la substitution de personnels précaires, qui n'ont aucune garantie et à qui l'on ne propose aucune perspective, à des enseignants formés et diplômés.

Nous dénonçons cette précarisation. Elle résulte de la réduction des personnels d'Enseignement et d'encadrement et de celle d'emplois de fonctionnaires titulaires. Un enseignement de qualité ne peut se faire que dans un climat serein, ce qui suppose la fin du climat de violence qui règne dans l'École, au lycée professionnel comme dans d'autres types d'établissement. Il faut explorer toutes les solutions possibles : un meilleur encadrement, des effectifs plus faibles, un suivi plus individualisé, une orientation plus positive, des perspectives pour la jeunesse,... Pour cela, il ne faut pas hésiter à engager des moyens nécessaires, ce qui est le contraire des décisions gouvernementales proposées depuis plusieurs années.

Le SNUEP doit continuer à œuvrer pour la création de postes en quantité suffisante et pour une augmentation conséquente des postes mis aux concours. Nous demandons un plan de titularisation des précaires actuels par concours adaptés, leur réemploi et l'arrêt de nouveaux recrutements de contractuels

et vacataires, ce qui suppose des titulaires chargés de remplacements bien indemnisés et nombreux.

Dans le même esprit, chaque catégorie de personnels enseignants a son rôle à jouer dans l'enseignement et la vie scolaire. Afin d'être efficace, chacun d'eux doit donc être dans un corps spécifique et avoir une formation adaptée à cette spécificité. Le nombre de Conseillers principaux d'Éducation est insuffisant. Leur rôle est primordial dans les établissements et le climat actuel devrait sensibiliser davantage le Ministère de l'Éducation Nationale. Le SNUEP doit continuer à accueillir les CPE, quel que soit leur lieu d'exercice.

La formation continue des enseignants n'est visiblement plus d'actualité pour le ministère de l'Éducation Nationale. Les actions de formations se sont largement réduites et sont proposées de plus en plus hors du temps de travail et parfois pour des publics désignés.

Un des mandats principaux du SNUEP est le retour à un véritable plan de formation continu des enseignants, sans contrainte et correspondant à leurs véritables attentes.

Dans un autre domaine, le SNUEP condamne les dérives relatives aux dispositifs promotionnels instaurant une méritocratie inacceptable, écartant de nombreux collègues.

## POUR UN PLURALISME DE PENSÉE, GAGE D'INDEPENDANCE et D'UNITE

Les principes qui ont permis la création du SNUEP-FSU doivent être réaffirmés. Les fondateurs du syndicat s'étaient prononcés pour un pluralisme le plus large possible associant toutes les composantes fondatrices. **Ce pluralisme n'a d'existence que dans le cadre du respect des tendances et des courants de pensée ou de réflexion qui ont pour objectif de défendre notre cause commune. C'est en ce sens que l'ensemble de composantes a souhaité le maintien du pluralisme de pensée et sa traduction au sein de l'ensemble de nos instances exécutives et décisionnaires.**

Un état d'urgence doit être décrété pour la voie professionnelle. **Le SNUEP ne peut se résoudre à la division syndicale.** L'appartenance du SNUEP à la FSU, son caractère pluraliste lui confère une vocation unitaire. Dans une situation où l'existence même de l'enseignement professionnel public est menacé, le SNUEP proposera sans relâche aux autres organisations de constituer un front syndical commun pour "sauver l'enseignement professionnel public", front qui pourrait s'ouvrir plus largement à tous ceux intéressés par son avenir.

Le combat pour l'unité doit être offensif et ne peut pas se réduire à des suppliques en direction des seuls appareils syndicaux, il doit à la fois

Rendre compte aux collègues des initiatives unitaires prises,

S'appuyer sur les aspirations unitaires des personnels en rapport avec les dégradations de leurs conditions de travail et des réductions du périmètre de l'Enseignement Professionnel Public.

Affirmer nos positions.

Prendre en compte les formes de luttes collectives qui apparaissent.

Le SNUEP continuera ainsi de promouvoir un autre syndicalisme, à l'écoute de tous, visant à rassembler la profession en parfaite indépendance.

## POUR UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DE LA FSU

Notre appartenance à la FSU nous donne une reconnaissance incontestable au sein des instances de l'Education Nationale et dans les Régions. Cela ne veut pas dire que nous adhérons à tous les mandats défendus par les divers syndicats de la Fédération. A titre d'exemple, beaucoup sont attachés à la bivalence pour certains enseignements, nous revendiquons d'autres formes d'acquisition des connaissances qui prennent en compte la diversité du public et les rythmes des élèves de collège, nous réclamons une diversification de la scolarité dès ce niveau d'enseignement ...

Grâce à la présence du **SNUEP** au sein de la FSU, la voie professionnelle a trouvé sa place dans la Fédération.

Notre participation au sein des délégations fédérales a permis au **SNUEP** une expression remarquable et efficace. Il faut cependant renforcer nos participations à tous les niveaux et tout particulièrement aux niveaux régionaux, en liaison avec les instances de chaque région.

Le fonctionnement du **SNUEP** doit être amélioré. Sans remettre en cause les instances statutaires, il est indispensable de réaffirmer que le Bureau National est une instance de décision qui doit être encore plus efficace.

De nouvelles pratiques doivent être renforcées au niveau national. A titre d'exemples : nous proposons la restructuration du secteur syndicalisation, un contact renforcé avec les stagiaires des IUFM, l'amplification de la politique de formation syndicale **au plus près des personnels**, la constitution d'équipes disciplinaires et l'élaboration d'une base documentaire mise à disposition des adhérents.

Il est effectivement nécessaire d'armer davantage tous les collègues qui désormais assurent et assureront notre représentation au sein des instances rectoriales, régionales et fédérales.

Un tel programme nécessite la mobilisation de tous, aux niveaux académiques comme au niveau national.

Cet investissement sera synonyme de réussite syndicale pour notre organisation et de réinvestissement des personnels dans le syndicalisme.

## DES PISTES DE TRAVAIL....

La représentativité du SNUEP entraîne de nouvelles exigences. Citons par exemple :

La mise en place de stages décentralisés

Une meilleure diffusion des informations du secteur.

Le renforcement des équipes disciplinaires pour aider à la réflexion.

La constitution d'une base documentaire à destination de tous les adhérents.

Il conviendra de renforcer notre liaison avec les Commissions Professionnelles consultatives (CPC) pour améliorer nos performances en matière d'élaboration et de rénovation de diplômes.

**De telles ambitions nécessitent une aide renforcée des collègues. Le SNUEP fait appel à toutes les bonnes volontés qui souhaitent défendre la voie professionnelle du Service Public et Laïque.**

**RAPPEL**

**Se syndiquer au SNUEP, c'est se donner les moyens :**

- de faire respecter ses droits ;
- d'acquérir de nouveaux droits ;
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante.
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1<sup>re</sup> fédération des agents de l'Etat, aux côtés d'autres syndicats d'enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP majoritaires dans leur secteurs.

### Comment Payer ?

**Par chèque :** sous la forme d'un chèque global ou de 2 ou 3 chèques échelonnés jusqu'en avril. Dans ce dernier cas il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

### Important !

Conformément aux textes en vigueur, 60 % de votre cotisation annuelle est déductible de vos impôts !  
Exemple : une cotisation de 135 € (PLP 9<sup>e</sup> échelon) ne vous revient en réalité qu'à..... 54 € !

## Secrétaires académiques

### Aix-Marseille

Christian PERU, [peru.christian@online.fr](mailto:peru.christian@online.fr)  
Tél. : 06 67 39 89 38, Bourse du travail, 23, boulevard Charles-Nedelec  
13003 Marseille

### Amiens

Philippe ETHUIN, [sneup.ethuin@voila.fr](mailto:sneup.ethuin@voila.fr)  
Tél. : 03 22 91 97 42, 32, boulevard de Pont-Noyelles, 80090 Amiens

### Besançon

Mathieu LARDIER, [sneup90@wanadoo.fr](mailto:sneup90@wanadoo.fr), [besancon@sneup.com](mailto:besancon@sneup.com)  
Tél. : 03 81 81 87 55, 24, place Marulaz, 25000 Besançon

### Bordeaux

Olivia MEERSON, [bordeaux@sneup.com](mailto:bordeaux@sneup.com)  
Tél. : 06 72 62 72 18, 30, rue Argenterie, 64100 Bayonne

### Caen

Sandrine GODARD, [sneup-caen@sneup.com](mailto:sneup-caen@sneup.com)  
Tél. : 06 84 01 46 79, 02 33 03 00 26, 60, rue du Roule-Prolongé,  
50100 Cherbourg-Octeville

### Clermont-Ferrand

Guy BERLIOUX, [guy-berlioux@sneup.com](mailto:guy-berlioux@sneup.com)  
Tél. : 06 63 74 19 96, 282, route de Genas, 69500 Bron

### Corse

Marie FOATA, [marie.foata@wanadoo.fr](mailto:marie.foata@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 23 05 27 65, Centre syndical Martinelli, immeuble Beaulieu,  
avenue Kennedy, 20090 Ajaccio

### Créteil

Gérard RUMEAU, [sneup.creteil@wanadoo.fr](mailto:sneup.creteil@wanadoo.fr)  
Tél. : 01 43 77 02 41, SNUEP-FSU, 13, rue des Archives, 94000 Créteil

### Dijon

Didier GODEFROY, [sneupdijon@wanadoo.fr](mailto:sneupdijon@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 80 43 23 07 - 06 83 08 11 58, Route d'Épernay sous Gevrey,  
21220 Broindon

### Grenoble

Jean-Yves GOBREN, [sneupGre@wanadoo.fr](mailto:sneupGre@wanadoo.fr)  
Tél. : 04 76 09 49 52, 15, rue de Quirole, 38170 Seyssinet-Pariset

### Guadeloupe

Sandrine STEFKOVIC, [guadeloupe@sneup.com](mailto:guadeloupe@sneup.com)  
Tél. : 05 90 90 10 21, 2, résidence Les Alpinias, Morne-Caruel,  
97139 Les Abymes

### Guyane

Nicolas DESPOUX, [sneupguyane@wanadoo.fr](mailto:sneupguyane@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 94 41 42 84  
entrée Petit-Lucas, chemin Troubiran, 97300 Cayenne

### Lille

Gérard DUTILLY, [lille@sneup.com](mailto:lille@sneup.com)  
Tél. : 03 20 61 08 22, 38, boulevard Van-Gogh, 59650 Villeneuve-d'Ascq

### Limoges

Béatrice GAUTHIER, [sneup.limoges@wanadoo.fr](mailto:sneup.limoges@wanadoo.fr)  
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 08 09 41 74, 59, rue Noël-Boudy, 19100 Brive

### Lyon

François CLEMENT, [lyon@sneup.com](mailto:lyon@sneup.com)  
Tél.-Fax : 04 78 53 28 60  
SNUEP-FSU, bourse du travail, salle 44, 205, place Guichard, 69003 Lyon

### Martinique

Eric LASSONNIER, [elassonnier@wanadoo.fr](mailto:elassonnier@wanadoo.fr)  
Tél. : 05 96 64 42 37, 31, lotissement des tropiques, 97200 Fort-de-France

### Mayotte

Anne-Marie CLAIR, [amclair@wanadoo.fr](mailto:amclair@wanadoo.fr)  
Tél. : 01 45 65 02 56, LP de Kawény, Kawény

### Montpellier

Dominique MULLER, [sneup.montpellier@wanadoo.fr](mailto:sneup.montpellier@wanadoo.fr)  
Tél. : 04 66 27 14 04, 75, impasse des Ronces, 30000 Nîmes

### Nancy

Patrick LANZI, [lanzi.patrick@wanadoo.fr](mailto:lanzi.patrick@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 83 30 79 75 - 06 66 77 88 40, 10, rue de la République, 54250 Polnoy

### Nantes

Martine TEISSIER, [nantes@sneup.com](mailto:nantes@sneup.com)  
Tél. : 06 76 79 08 16, maison des syndicats, 8, place de la Gare de l'Etat,  
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

### Nice

Andrée RUGGIERO, [andree.ruggiero@wanadoo.fr](mailto:andree.ruggiero@wanadoo.fr)  
Tél. : 04 94 30 01 09 - 06 79 44 06 81, cité Monmousseau, bâtiment CD,  
73, rue Ravel, 83500 La-Seyne-sur-Mer

### Nouvelle-Calédonie

Michèle CORDIER, [michele.cordier@canl.nc](mailto:michele.cordier@canl.nc)  
Tél. : 00 687 24 01 84, B.P. 4261, 98847 Nouméa Cedex

### Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI, [sneup.orsans-tours@tele2.fr](mailto:sneup.orsans-tours@tele2.fr)  
Tél. : 02 38 37 04 20, 41, boulevard Buyser, 45250 Briare

### Paris

Christine GUENARD, [sneup-fsu-paris@club-internet.fr](mailto:sneup-fsu-paris@club-internet.fr)  
Tél. : 06 77 56 43 67, 12, rue Cabanis, 75014 Paris

### Poitiers

Marie-Caroline GUERIN, [mcguerin@online.fr](mailto:mcguerin@online.fr)  
Tél. : 06 67 39 89 38, 12, rue Cabanis, 75014 Paris

### Polynésie

Maryline DUMAS-DELAGE, [dumas-delage@bigfoot.com](mailto:dumas-delage@bigfoot.com)  
Tél. : 06 89 72 14 76, BP 52973, 98716 Pirae-Tahiti

### Reims

Régis DEVALLE, [regis-devalle@sneup.com](mailto:regis-devalle@sneup.com)  
Tél. : 06 12 68 26 60, 24, rue du Lieutenant Chauré, 51340 Mauraup-le-Montois

### Rennes

Annie SEVENO, [seveno.annie@wanadoo.fr](mailto:seveno.annie@wanadoo.fr)  
Tél. : 02 99 83 46 34, 06 16 84 41 24,  
131, rue Belle Epine, 35510 Cesson-Sévigné

### Réunion

Cendrine PEIGNON, [sneupreunion@wanadoo.fr](mailto:sneupreunion@wanadoo.fr)  
Tél. : 02 62 58 78 07, 06 92 61 93 31, 810, Rocade Sud, 97440 Saint-André

### Rouen

Jérôme DUBOIS, [rouen@sneup.com](mailto:rouen@sneup.com)  
Tél. : 02 35 62 11 71, 4, rue Louis-Poterat, 76100 Rouen

### Strasbourg

Jacques SCHUHMACHER, [strasbourg@sneup.com](mailto:strasbourg@sneup.com)  
Tél. : 03 89 41 89 48, 17 rue de Gaschnay, 68180 Harbourg-Wihre

### Toulouse

Didier CILIBERTI, [dciliberti@free.fr](mailto:dciliberti@free.fr)  
Tél. : 05 61 43 60 60, SNUEP FSU 31,  
3, chemin du Pigeonnier-de-la-Cépière, 31081 Toulouse

### Versailles

Pierre MENIGOZ, [pierre-menigoz@sneup.com](mailto:pierre-menigoz@sneup.com)  
Tél. : 01 30 70 04 18, 4, allée du Dauphiné, 78140 Vélizy-Villacoublay

# VOTE D'ORIENTATION SYNDICALE 2006

Titulaires				Suppléants			
NOM	Prénom	Catég.	Académie	NOM	Prénom	Catég.	Académie
BELORGEY	Jean Sébastien	PLP	Créteil	BERTRAND	Serge	PLP	Nantes
BERGER	Bernard	PLP	Rouen	BOURSE	Didier	PLP	La Réunion
BERLIOUX	Guy	CPE	Lyon	BRELOT	Séverine	PLP	Lyon
BLANCHETEAU	Gérard	PLP	Créteil	BRISSIAUD	Georges	PLP	Créteil
BOGUET	Olivier	PLP	Dijon	CHAJAI	Fatima	PLP	Versailles
BONNET	Françoise	PLP	Lyon	CHANLON	René	PLP	Dijon
BOURNIOLE	Françoise	PLP	Créteil	CHANTIER	Monique	PLP	Créteil
BRIOL	Nadège	PLP	Bordeaux	CHOLIN-FAUCILLON	Myriam	PLP	Orléans-Tours
DAMMEREY	Jérôme	PLP	Reims	CLAVERIE	Nadine	PLP	Toulouse
DUCHAMP	Jean-Claude	PLP	Grenoble	CLERGE	Anne-Marie	PLP	Créteil
DUVEAU	Nicolas	PLP	Créteil	DAIRE	Jacqueline	retraité	Reims
EL KOUARATI	Hamid	PLP	Montpellier	DEBON	Jean-Claude	retraité	Amiens
FARAS	Nadia	CPE	Lyon	DUTERTRE	Danielle	PLP	Grenoble
FOURGEAUD	Jacques	PLP	Nantes	EHRHARD	Antonia	PLP	Corse
GERARDIN	Sigrid	PLP	Orléans-Tours	FENEUIL	Jean-Luc	PLP	Reims
GUERIN	Marie-Caroline	CPE	Paris	GAUTHIER	Claude	retraité	Limoges
KRAFT	Sonia	PLP	Strasbourg	JAMES	Florence	PLP	Besançon
LEMAITRE	Michel	PLP	Nancy-Metz	LAVANANT	Cathy	PLP	Orléans-Tours
OLLAGNIER	Pascale	PLP	Orléans-Tours	LERICHE	Philippe	PLP	Reims
PASINI	René	PLP	Lyon	MOTTE	Marie Annick	PLP	Montpellier
PERU	Christian	CPE	Aix -Marseille	NABET	Lydia	PLP	Versailles
PINOT	Yves	non tit.	Paris	PLANTIER	Dominique	PLP	Lille
PINSON	Jacqueline	PLP	Créteil	ROBERT	Anne-Marie	PLP	Rennes
REMY	Lucienne	PLP	Reims	ROUQUETTE	Charles	CPE	Versailles
SANTERRE	Gilles	PLP	Grenoble	SAUZEDE	Delphine	PLP	Grenoble
SCALCO	Hervé	PLP	Paris	THOMAS	Annie	PLP	Aix-Marseille
SCHMIEDER	Maria Antonella	PLP	Lille	VAILLANT	Jean-Michel	PLP	Strasbourg
SICOT	Philippe	PLP CT	Rouen	VALLEE	Virginie	CPE	Créteil
TOUTAIN	Jacqueline	Retraitée	Rennes	VALTON	Charles	PLP	Reims
VISNELDA	Jean-François	PLP	La Réunion	VAN THIENEN M.	Christine	CPE	Lyon

Les secrétaires académiques étant membres de droit du Conseil National du SNUEP il a été décidé de constituer la liste ci-dessus seulement avec les autres militants de l'ensemble des académies.

**BULLETIN DE VOTE AU VERSO**

# CONGRES NATIONAL DU SNUEP FSU

## 6 au 9 juin 2006

### SABLÉ sur SARTHE

#### APPEL A CONTRIBUTION

Conformément à ses principes fondateurs, le SNUEP-FSU, dont les responsables assurent un service d'enseignement, souhaite prendre en compte les réalités rencontrées chaque jour par les Professeurs de Lycée Professionnel et les Conseillers Principaux d'Education au niveau de leur établissement afin de parfaire et d'élaborer ses mandats dans le respect des revendications de l'ensemble de ses adhérents.

Nous devons aborder lors de ce congrès de nombreux thèmes d'actualité comme les propositions relatives à la voie professionnelle, la décentralisation, la violence, la défense des personnels, les retraites,....

Beaucoup d'autres thèmes feront l'objet d'étude par les congressistes.

**N'hésitez pas à nous faire parvenir vos observations et contributions.**

**N'hésitez pas à nous indiquer vos préoccupations et propositions.**

**N'hésitez pas à participer activement au niveau de votre académie aux congrès et instances de votre organisation : le SNUEP- FSU.**

A découper

---

#### BULLETIN DE VOTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL		VOTE POUR ?????	
<input type="checkbox"/>	POUR	<input type="checkbox"/>	POUR
<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	CONTRE
<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	REFUS DE VOTE	<input type="checkbox"/>	REFUS DE VOTE

Cochez une case pour chacun des deux votes... Insérez ce bulletin dans la petite enveloppe bleue...